

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

30 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

30 novembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 12

votants : 15

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 5 DÉCEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BELFORT, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, Mme GUYON, Mme JODEAU BELOTTI, M. OLLIVIER

**Absents excusés : M. BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF,
M. JOUSSE donne procuration à Mme Martine COUET
Mme EL KRIMI donne procuration à Mme LE DRÉAU**

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

3. Contrat de téléphonie

Délibération DE02-05122023

- Contrat actuel SIMTEL : coût mensuel 429,96€ TTC
- Proposition avec même contrat avec antivirus en FTTH : 397,20€ TTC (avec ligne mobile supplémentaire au service technique et firewall) + frais ponctuels 300,00€ TTC
- Proposition avec FTTE (antivirus, débit minimum garanti et dépannage en 10 heures) : 468,00€ TTC + frais ponctuels 480,00€ TTC
- Proposition d’Orange : 492,14€ TTC + frais ponctuels 600,00 et location du matériel 387,67€ TTC

Après discussion le Conseil municipal accepte la proposition de SIMTEL à 468,00€ avec l’amélioration du service et réengagement de trois ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de choisir la proposition de SIMTEL en FTTE pour un montant mensuel de 468,00€ TTC et les frais d’installation ponctuels à 480,00€ TTC à l’unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Voivres lès-Le Mans
Le 12 décembre 2023

Le Maire
Martine COUET



Le secrétaire de séance
Fabien LECERF